

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL**  
**sur la Motion Hugues Gander et consorts –**  
**2020 : 3èmes jeux olympiques d'hiver de la jeunesse et sport scolaire**  
**= 6060 journées de sports hivernaux en plus pour nos écoliers (17\_MOT\_004)**

### **Rappel de la motion**

*Les JOJ 2020 vont assurément provoquer une émulation au sein de notre jeunesse sportive, un engouement de la population vaudoise, une audience internationale.*

*Mais notre jeunesse ou nos élèves profiteront-ils vraiment de cet événement ?*

*Le but de cette motion est de faire que la réponse à cette question soit positive !*

*Si diverses initiatives, supervisées par le Comité d'organisation, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, sont en cours d'élaboration pour impliquer nos jeunes en âge de scolarité — participation active aux cérémonies d'ouverture et de clôture, activités autour des médias avec par exemple radiobus, sensibilisation aux valeurs olympiques, partenariat avec une fédération sportive, mini-olympiades dans les établissements, rencontres avec des athlètes, recherches de documentation sur les pays d'où viennent les compétiteurs, etc. — l'accent est peu mis sur une dynamisation de la pratique des sports d'hiver chez nos écoliers.*

*Cette dynamisation serait opportune pour plusieurs raisons :*

- *Les enseignants en éducation physique constatent un fossé qui s'accroît entre les élèves qui pratiquent un sport (trop ?) intensément et ceux qui se concentrent sur des activités plutôt ... sédentaires. Cela doit être l'occasion de les faire ... bouger !*
- *Certains courageux organisent encore des camps de ski, mais ceux-ci se raréfient.*
- *La population migratoire nécessaire à notre économie et à notre secteur santé est, de par sa provenance, peu portée sur les sports de neige. Ainsi une approche des joies de la glisse serait pour beaucoup une découverte.*
- *La pratique du ski dans nos stations a baissé de 11,7 % ce dernier hiver par rapport à la moyenne quinquennale. Les stations sont évidemment conscientes que la jeunesse représente sa clientèle d'avenir*
- *Si les grandes stations de Suisse — nos stations vaudoises ne semblent pas en faire partie — pensent qu'elles seules seront pérennes, elles oublient que l'initiation au ski et autres sports de neige se fait d'abord dans des stations de proximité aux pentes plus abordables.*
- *L'aspect financier — équipement, transport et cartes d'accès aux installations — est souvent rédhibitoire et décourage les maîtres concernés de mettre sur pied des journées extramuros pour pratiquer un sport hivernal. Les JOJ 2020, qui, rappelons-le, sans l'appui financier du Canton, ne se feraient pas, apportent un climat de générosité, dont il faut faire profiter nos écoliers. Des soutiens privés peuvent être envisagés. Ainsi, l'accès aux pistes de fond est gratuit pour les écoles, les sociétés de remontées mécaniques sont prêtes à offrir gratuitement des abonnements journaliers, l'accès aux surfaces de glace (patinage et curling) ne devrait pas coûter aux élèves.*
- *Parmi les objectifs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), figure le renforcement de la maîtrise de classe. Ces journées permettent de se découvrir mutuellement (maître – élèves) sous un autre jour que dans le strict cadre de la classe.*

*Quel est le public visé par cette motion ?*

*En priorité les élèves du 3<sup>e</sup> cycle primaire : pratique du ski de fond, raquettes ou patinage*

*En priorité les élèves du degré secondaire : pratique du ski alpin, du snowboard, patinage, hockey et curling.*

*En résumé, par cette motion, je demande que le Canton, plus spécifiquement le Département de la formation et de la culture, associé au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) mettent en place les conditions nécessaires pour que nos écoliers puissent bénéficier gratuitement de quelque 6060 (comme 2020 \* 3<sup>èmes</sup> Jeux olympiques d'hiver) journées de sports hivernaux, hormis les camps de ski habituellement organisés.*

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Hugues Gander  
et 28 cosignataires*

## Rapport du Conseil d'Etat

### 1. But de la motion : rappel des intentions de son auteur et de l'article 120 LGC

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), ainsi que le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), ont rencontré l'auteur principal de la motion, Feu M. le Député Hugues Gander, afin de connaître plus en détail les intentions de ce dernier. De cette entrevue, il est ressorti que le député Hugues Gander souhaitait ardemment que l'organisation des JOJ 2020 ne soit pas un coup d'épée dans l'eau et contribue à relancer l'intérêt pour l'organisation de journées sportives pour les élèves pendant et après la manifestation.

Subséquent, l'auteur de la motion a accepté de modifier la conclusion de sa motion comme suit de façon à ne pas viser spécifiquement des entités de l'administration cantonale mais le Conseil d'Etat lui-même :

*En résumé, par cette motion, je demande que le Conseil d'Etat mette en place les conditions nécessaires pour que nos écoliers puissent bénéficier gratuitement de quelques 6060 journées de sports hivernaux, hormis les camps de ski habituellement organisés.*

Le Conseil d'Etat peut donc rendre compte de façon synthétique de ce qui a été organisé durant les JOJ 2020 et des conditions qui prévalaient avant la pandémie de COVID-19, étant entendu que l'organisation de camps et de journées sportives a été ensuite fortement impactée par les mesures sanitaires induites par ladite pandémie.

Il convient également de souligner que, selon l'article 120 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la motion charge le Conseil d'Etat « de présenter un projet de loi ou de décret » et que celle-ci « est motivée et expose le sens de la législation souhaitée ».

Or force est de constater que la présente motion ne tend pas à une révision législative déterminée. En outre, au regard d'ailleurs de la volonté de son auteur telle qu'exprimée en séance de commission chargée de la préavis, elle n'a pas non plus été déposée en vue de la présentation par le Conseil d'Etat d'un décret tendant à demander au Grand Conseil un financement des mesures souhaitées<sup>1</sup>,

Par conséquent, par le présent rapport le Conseil d'Etat s'attache à rendre compte de la façon dont les mesures mises en place ont permis de répondre à la demande des motionnaires que les élèves puissent vraiment profiter des JOJ et bénéficier de nombreuses journées de sports hivernaux, tant durant les JOJ qu'après ceux-ci, et ce, sans modification spécifique du cadre légal existant.

### 2. Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ)

#### 2.1 Les JOJ, un outil exceptionnel de valorisation des sports de neige

De la collaboration à la rédaction du dossier de candidature pour les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 et à la participation active de plusieurs dizaines de milliers d'élèves sur les sites, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC, renommé entretemps Département de l'enseignement et de la formation professionnelle / DEF) s'est investi pendant toutes les étapes qui ont permis aux élèves de notre canton de vivre activement les jeux olympique de la jeunesse.

Dans un communiqué de presse publié le 18 décembre 2019<sup>2</sup>, ce département soulignait « le succès remporté par les propositions qui sont faites aux classes : des sorties scolaires, des compétitions, des activités culturelles et de vrais projets pédagogiques ». Il y précisait, par ailleurs, que « pour les sorties scolaires vaudoises, c'est plus de 70'000 élèves et plus de 3'000 classes qui vont vivre ces jeux sur les lieux de compétitions ».

<sup>1</sup> Voir le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet, RC-MOT (17-MOT-004) – Janvier 2018, qui rend compte de la séance tenue le 15 décembre 2017 et duquel il ressort en particulier (p. 3 in fine) que l'auteur de la motion « se dit convaincu que le chef du DEIS, dont dépend le SEPS, réussira à dégager le budget nécessaire pour 2019 et 2020 ».

<sup>2</sup> Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC), cf. lien internet <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-l-enseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/direction-generale-de-l-enseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/actualites/news/12329i-les-classes-vaudoises-semparent-des-jeux/>

Le succès annoncé n'a pas été démenti, comme l'a fait ressortir un texte paru dans le quotidien 24 heures du 21 janvier 2020. Cet extrait d'article a confirmé les ambitions et les réussites des organisatrices et organisateurs aussi bien sportifs qu'institutionnels :

*« Un carton, de la vallée de Joux aux Alpes vaudoises, et une atmosphère inédite à Lausanne, transformée en gigantesque terrain de sports. Ce succès, Lausanne 2020 le doit en large partie aux élèves – plus de 80'000 – venus acclamer les jeunes athlètes. Ils repartent des lieux de compétition des images plein la tête. Les stations ne pouvaient rêver plus belle carte de visite. »*

Jamais manifestation n'avait accueilli autant d'élèves vaudoises et vaudois. Plus de 300 activités sportives et culturelles ont été proposées pendant les Jeux olympiques de la jeunesse, parmi lesquelles la très remarquée et pratiquée piste de slalom de St-François à Lausanne, mais aussi une piste de luge et de ski de fond, mises en place par la Ville de Lausanne.

Les JOJ se sont également déclinés dans les établissements scolaires, avec des projets conduits par le SEPS avec, entre autres :

- sport scolaire facultatif avec un accent pour les sports des JOJ ;
- camps sportifs avec un accent sur les sports JOJ ;
- un modèle de joutes sportives pour les 5e et 6e années appelées « Parcours JOJ 2020 » avec une finale cantonale (au total, 384 classes ont pris part à cette organisation) ;
- un poster « aptitudes Champion » à l'attention des classes qui effectuent les tests de condition physique.

Pour les trois premières activités, le SEPS a offert des médailles JOJ 2020 aux établissements scolaires qui le souhaitaient.

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) ont également préparé un dossier pédagogique sur le ski, son design et sa fabrication, dossier qui a également été diffusé dans le canton de Genève.

Les sports de neige ont donc trouvé au travers des JOJ un outil de communication et de valorisation pour les sports de neige comme ne l'a jamais connu le canton de Vaud, une incitation à les pratiquer à une échelle inédite, réunissant tous les établissements scolaires vaudois, avec des élèves des classes enfantines jusqu'au dernier cycle de la scolarité.

## 2.2. Une structure sports-arts-études dédiée au ski

Comme le décrit le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 28 février 2020<sup>1</sup>, un Centre régional de performance de ski a ouvert ses portes dans les Alpes vaudoises, dans la foulée des JOJ :

*« Les meilleurs jeunes skieuses et skieurs vaudois peuvent désormais profiter d'un Centre régional de performance dédié à la pratique de leur discipline. Installée dans les Alpes vaudoises, cette structure Sport-Etudes leur permet de bénéficier d'un développement scolaire et sportif harmonieux. »*

C'est aussi l'exemple d'ambassadrices et ambassadeurs des sports de neige qui motive leur pratique.

## 3. Etat des lieux

Afin de répondre à cette motion, il aurait été nécessaire de dresser un état des lieux complet de la situation quantitative des activités de sports d'hiver dans le canton. Un sondage a donc été lancé par le SEPS auprès des cheffes et chefs de file de l'éducation physique du secondaire 1. La première région sondée a été celle de Lavaux-Alpes Vaudoises. Lors de l'hiver 2017-2018, ce sont plus de 15'000 journées sportives d'hiver qui ont été organisées, un nombre déjà au-delà de la cible évoquée dans la motion, et ceci sans prendre en compte les autres régions. Il n'a ainsi pas été nécessaire d'élargir l'échantillon, même si cette région, en particulier les Alpes Vaudoises, est encline à organiser de telles journées. En l'état, il était de facto compliqué d'ajouter 6060 journées à des pratiques déjà largement existantes.

---

<sup>1</sup> Accessible via le lien <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communique/dans-la-lancee-des-joj-ouverture-dun-centre-regional-de-performance-de-ski-dans-les-alpes-vaudoise/>

Toutefois, la suite du présent rapport montrera qu'un effort doit être entrepris à la suite de l'arrêt fédéral sur la gratuité scolaire, rendu le 7 décembre 2017 par le Tribunal fédéral. On relèvera, pour répondre au motionnaire, que les JOJ ont été un tremplin misant sur l'action et l'incitation auprès de 80'000 élèves vaudoises et vaudois.

#### 4. Pandémie et arrêt fédéral

Depuis le dépôt de la motion, l'arrêt du Tribunal fédéral précité requiert la gratuité des camps (Frs 16.- / jour maximum à la charge des parents), le reste des frais demeurant – comme les journées sportives – à la charge des communes.

Afin de réduire les impacts découlant de cet arrêt, les subsides pour favoriser les camps sportifs scolaires ont été augmentés, passant de Frs 14.60 à Frs 24.- par enfant et par jour, répartis entre Jeunesse et Sport, qui finance Frs 16.-, la Fondation du sport vaudois, qui participe pour Frs 5.80 et le SEPS, qui contribue pour Frs 2.20.

D'autres interventions parlementaires du Grand Conseil vaudois relatives aux conséquences de cet arrêt du Tribunal fédéral sur l'organisation et le financement des camps et sorties scolaires dans le Canton de Vaud<sup>1</sup> permettront au Conseil d'Etat de clarifier ce point.

Par ailleurs, si la pandémie n'a pas permis l'organisation de camps quels qu'il soient, les établissements scolaires ont pu maintenir des journées à ski, ce qui montre bien la volonté encore forte de faire découvrir et vivre des activités sportives d'hiver aux jeunes du canton. Un indicateur se fondant sur les subsides sollicités a dénombré 32 camps de 4 jours dans 13 établissements, les autres établissements qui ont organisé des camps n'ayant pas demandé de subsides.

#### 5. Conclusion

Au vu des considérations qui précèdent concernant tant le but de la motion au regard de l'article 120 LGC que les mesures d'encouragement à la pratique des sports hivernaux mises en place avant, pendant et après les JOJ, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter que le présent rapport réponde aux demandes exprimées par la motion.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 septembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*A. Buffat*

---

<sup>1</sup> **Motion Jérôme Christen et consorts - Motion en faveur de sorties scolaires vaudoises !** (19\_MOT\_086). Suivant la recommandation de la commission chargée de préavisier cette motion, transformée en postulat avec reformulation de son objectif : « *Le présent postulat a pour but de demander l'opportunité de redéfinir les modalités de la prise en charge par les collectivités publiques des frais de déplacement en transports en commun dans le canton de Vaud en négociant un prix avec les partenaires des réseaux de mobilité pour offrir cette gratuité aux classes vaudoises* », le Grand Conseil l'a renvoyée au Conseil d'Etat lors de sa séance du 23 juin 2021.

**Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une prise en charge des camps et sorties scolaires** (19\_POS\_139). Suivant la recommandation unanime de la commission chargée de préavisier, le Grand Conseil a décidé, lors de sa séance du 23 juin 2021, le renvoi du postulat au Conseil d'Etat, avec la modification suivante de son objectif : « *Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de présenter un état des lieux sur l'organisation et la prise en charge financière des camps, courses d'école, sorties scolaires et voyages d'étude, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017* ».

**Interpellation Denis Rubattel - Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties !** Le Conseil d'Etat a adopté la réponse à cette interpellation lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 et l'a transmise au Grand Conseil.